

L'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement :

éléments nouveaux depuis 2020 et feuille
de route en vue de la CM12

avril 2021

Sofía Baliño
Nathalie Bernasconi-Osterwalder
Soledad Leal Campos

L'INSTITUT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Institut international du développement durable (IISD) est un groupe de réflexion indépendant qui étudie des solutions durables aux problèmes du XXI^e siècle. Notre mission est de promouvoir le développement humain et la durabilité environnementale. Pour cela, nous effectuons un travail de recherche, d'analyse et d'obtention de connaissances qui soutient l'élaboration de politiques saines. Notre vision globale nous permet d'aborder les causes profondes de certains des grands problèmes auxquels notre planète est confrontée aujourd'hui : la destruction de l'environnement, l'exclusion sociale, les lois et les règles économiques injustes, le changement climatique. L'équipe de l'IISD, qui représente plus de 120 personnes, plus de 50 associés et une centaine de consultants, vient du monde entier et de secteurs très différents. Notre travail a un impact sur la vie des habitants de près de 100 pays. Avec une démarche autant scientifique que stratégique, l'IISD apporte le savoir nécessaire à l'action.

L'IISD est enregistré en tant qu'organisme de bienfaisance au Canada et a le statut 501 (c) (3) aux États-Unis. L'IISD bénéficie de subventions de fonctionnement de la province du Manitoba. L'Institut reçoit également des financements de plusieurs gouvernements en dehors du Canada, et de plusieurs agences des Nations Unies, des fondations, des acteurs du secteur privé et des particuliers

CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE

CUTS International, Genève est une ONG sans but lucratif qui catalyse les voix en faveur du développement commercial et des politiques équitables qu'expriment les pays du Sud dans les débats internationaux sur le commerce et le développement à Genève. Nous et nos organisations sœurs de CUTS situées en Inde, au Kenya, en Zambie, au Vietnam, au Ghana et à Washington avons marqué de notre empreinte le secteur de la gouvernance économique dans le monde en développement.

TAF2+

Le Gouvernement du Royaume-Uni a créé le Fonds pour la défense du commerce et des investissements (Trade and Investment Advocacy Fund - TAF2+) dans le but de fournir un soutien à la demande émanant des responsables des politiques commerciales et des négociateurs dans les pays, les communautés et les organisations admissibles.

Les différentes formes d'assistance que fournit le TAF2+ sont les suivantes :

- Des informations, des analyses et des conseils impartiaux sur les aspects techniques et juridiques des négociations commerciales, ainsi que sur la formulation de positions de négociation ;
- De la formation, du renforcement des capacités et des stages s'adressant aux fonctionnaires et aux organisations compétentes ;
- Un appui logistique limité pour la participation aux négociations et aux réunions stratégiques.

Le TAF2+ est géré au nom du le Gouvernement du Royaume-Uni par un gestionnaire du Fonds (FM) : CowaterSogema et Saana Consulting.

L'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement :
éléments nouveaux depuis 2020 et feuille de route en vue de la CM12

**L'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement :
éléments nouveaux depuis 2020 et feuille de route en vue de la CM12**

avril 2021

Written by Sofia Baliño, Nathalie Bernasconi-Osterwalder, and Soledad Leal Campos

Le présent document a été produit au moyen d'un financement du programme UK Aid par le gouvernement britannique. La subvention intégrale, appelée Umbrella Grant, est un projet relevant du Trade and Investment Advocacy Fund (TAF2+) qui est mis en œuvre par l'Institut international du développement durable, en consortium avec CUTS et le cabinet de conseil BKP Economic Advisors. Les opinions exprimées dans la publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions officielles du gouvernement du Royaume-Uni ni celles de TAF2+.

SIÈGE DE L'IISD

111 Lombard Avenue, Suite 325
Winnipeg, Manitoba
Canada R3B 0T4

Tel: +1 (204) 958-7700

Website: www.iisd.org

Twitter: @IISD_news

CUTS INTERNATIONAL, GENÈVE

37-39, Rue de Vermont
1202 Geneva, Switzerland

Tel: +41 (0) 22 734 60 80

Fax: +41 (0) 22 734 39 14

Email: geneva@cuts.org

Website: cuts-geneva.org

Table des matières

1.0 Introduction.....	1
2.0 COVID-19 : répercussions sur les flux d'investissements directs étrangers et les processus de gouvernance des investissements	3
3.0 Des discussions structurées au mode de négociation.....	5
Travail effectué entre juin et décembre 2020.....	9
Feuille de route 2021, création de petits groupes et préparation du « texte de Pâques ».....	14
Texte consolidé informel et projet de texte révisé.....	15
Prochaines étapes.....	18
References.....	19
Annexe 1. Communications présentées par les membres de l'OMC à l'Initiative de déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement du 27 février 2020 au 9 février 2021.....	23

1.0 Introduction

Les discussions structurées sur la facilitation de l'investissement remontent à janvier 2018, soit quelques semaines seulement après que 70 membres d'un groupe de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) aient signé une déclaration conjointe confirmant leur intention de tenir des discussions structurées qui « viseront à identifier et élaborer les éléments d'un cadre pour faciliter les investissements directs étrangers » (OMC, 2017). Cette déclaration, publiée en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Buenos Aires, en Argentine, en décembre 2017, a confirmé que le groupe concevrait ce cadre autour des objectifs suivants : « améliorer la transparence et la prévisibilité des mesures concernant les investissements, simplifier et accélérer les procédures et exigences administratives, et renforcer la coopération internationale, le partage des renseignements, l'échange des meilleures pratiques et les relations avec les parties prenantes pertinentes, y compris la prévention des différends ».

Selon la déclaration de 2017, le cadre vise à consacrer le droit des gouvernements « de réglementer pour réaliser leurs objectifs de politique publique » et d'être « flexibles, adaptables et à tenir compte de l'évolution des priorités » au fil du temps, tout en excluant de son champ d'application les domaines de l'accès aux marchés, de la protection des investissements, ainsi que le règlement des différends entre investisseurs et États. La déclaration reconnaît en outre que les discussions « viseront également à clarifier la relation et l'interaction du cadre » avec les dispositions existantes de l'OMC et « avec les engagements actuels entre les membres en matière d'investissement » (OMC, 2017).

Au cours de la première année de discussions structurées, les membres de l'OMC participants ont élaboré une « liste de contrôle » des questions qui pourraient relever des différents objectifs énoncés dans la déclaration de Buenos Aires. Ce travail a été effectué pendant la majeure partie de 2018, après quoi les membres ont cherché à compiler une sélection d'« exemples fondés sur le texte » tirés des accords de l'OMC, des accords internationaux sur l'investissement et des accords commerciaux régionaux, des lois nationales et des autres instruments de politique liés aux questions mentionnées dans la liste de contrôle. Cet exercice a mené en 2019 à l'élaboration d'un « document de travail » visant à clarifier à quoi pourraient ressembler les éléments de ce cadre, et qui a à son tour été suivi de l'élaboration d'un « texte simplifié » distribué en janvier 2020. Les deux textes ont été préparés par le président de ces discussions, sous sa propre responsabilité. Durant le reste de 2020, comme nous le décrirons dans ce mémoire, les négociateurs ont travaillé à partir de « textes consolidés informels » successifs, ainsi que des « projets de textes révisés » distincts, qui ont tous été diffusés par le coordonnateur du groupe sous sa responsabilité pour la discussion.

Depuis septembre 2020, les membres participants sont en mode de négociation, la douzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM12) en novembre/décembre 2021 devant être un jalon important dans ce processus. Entre-temps, les membres participants concentrent maintenant leur attention sur le « texte de Pâques » que le coordinateur du groupe a fait circuler en avril

2021 et qui remplacera le texte consolidé informel existant ayant servi de base de discussion, tout en réunissant les projets de textes révisés distincts également en cours d'examen. La rédaction future au cours du deuxième trimestre de 2021 sera basée sur ce document de Pâques, d'après un résumé de la réunion de janvier 2021 présenté par un coordinateur, et devrait donner une idée plus claire de ce qu'un texte négocié final pourrait impliquer (OMC, 2021g).

Le présent compte rendu fait le point sur les discussions structurées et les négociations subséquentes, en mettant l'accent sur les développements qui ont eu lieu depuis la publication du texte simplifié début 2020, comme cela est indiqué ci-dessus¹. En plus des étapes procédurales et des transitions entreprises au cours de la dernière année, nous faisons également référence au contexte plus large de la COVID-19 et à ce que la pandémie a signifié pour les flux d'investissement et les processus de gouvernance. Enfin, nous donnons un aperçu de la dernière version disponible des textes sur la facilitation de l'investissement, y compris le texte consolidé informel et le projet de texte révisé, au mois de février 2021, et nous indiquons dans quelle direction les pourparlers devraient se poursuivre.

¹ Pour un aperçu détaillé des discussions structurées de 2018 et 2019, voir Baliño, S., Brauch, M.D. et Jose, R. (janvier 2020). *Facilitation de l'investissement : historique et évolution récente des discussions structurées*. IISD et CUTS International. <https://www.iisd.org/publications/investment-facilitation-history-and-latest-developments-structured-discussions>

2.0 COVID-19 : répercussions sur les flux d'investissements directs étrangers et les processus de gouvernance des investissements

La pandémie de COVID-19 a eu de graves répercussions sur l'économie mondiale, avec notamment une baisse importante des flux d'investissements directs étrangers (IDE). Il convient également de noter l'augmentation des réglementations ou des restrictions en matière d'investissement au niveau national au cours de la dernière année. Selon les chiffres publiés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), environ 43 % des nouvelles mesures de politique d'investissement prises au cours de l'année 2020 comportaient des réglementations ou des restrictions, dont beaucoup étaient liées à la pandémie (CNUCED, février 2021). Ce phénomène a été attribué aux efforts déployés par les gouvernements pour veiller à ce que les investisseurs étrangers ne profitent pas de la crise de la santé publique et n'entreprennent pas de « prises de contrôle étrangères hostiles » d'entreprises nationales, par exemple au moyen d'acquisitions d'entreprises dans des secteurs sensibles ou stratégiques. Par exemple, l'Union européenne a insisté pour que son système actuel de filtrage des investissements étrangers entrant dans le bloc soit pleinement opérationnel en 2020. Cette décision a officialisé la coopération et la coordination entre les États membres et la Commission, étant donné que de nombreux États membres entreprennent un filtrage au niveau national, le bloc soulignant l'importance du filtrage des investissements étrangers susceptibles d'avoir des répercussions négatives sur la capacité de l'UE à répondre à ses besoins en matière de santé publique et à protéger la sécurité nationale (Commission européenne, 2020).

Entre-temps, les baisses significatives des flux d'IDE ont frappé les pays en développement les plus durement, mais aucune région du monde n'a été épargnée. Les chiffres de la CNUCED montrent que les types de flux d'IDE concernés vont des fusions et acquisitions aux projets d'investissement « de création de capacités », à savoir le lancement de filiales à l'étranger du début à la fin (CNUCED, janvier 2021). Ces chiffres donnent une idée globale des répercussions de la COVID-19, et les premières analyses indiquent également quels secteurs et quels pays devraient faire face aux plus grandes pertes d'IDE. Un rapport distinct de la CNUCED souligne, par exemple, que les pays les moins avancés (PMA) ont connu des baisses massives de nouveaux IDE dans leurs secteurs des ressources naturelles, ainsi que dans celui du tourisme, en raison de la COVID-19. Ces baisses contractent une source essentielle de financement du développement tout en affectant les initiatives connexes visant à attirer de nouvelles technologies (CNUCED, 2020). Les implications pour les micro, petites et moyennes entreprises (MPME), en particulier celles dirigées ou détenues par des femmes, ont fait l'objet de recherches limitées à ce jour. Toutefois, compte tenu des secteurs touchés et de la prévalence des femmes dans bon nombre d'entre

eux, l'analyse de la CNUCED indique que la pandémie exacerbera de nombreux désavantages auxquels les femmes étaient déjà confrontées (CNUCED, 2020).

En plus de ses vastes répercussions sur les flux d'IDE et les politiques nationales, la pandémie a également fait sentir ses effets dans le domaine de l'investissement international et de la gouvernance commerciale. La première vague d'infections a entraîné l'annulation ou le report de nombreuses réunions de négociation ou sessions de discussion, dans certains cas indéfiniment. Parmi les processus affectés figuraient les discussions structurées sur la facilitation de l'investissement, qui prévoyaient initialement une transition vers le mode de négociation en mars 2020, avant la date prévue de juin 2020 pour la douzième Conférence ministérielle de l'OMC au Kazakhstan. Au lieu de cela, les discussions structurées ont été suspendues de mars à juin, après quoi des réunions informelles ont eu lieu en juin et en juillet. Les discussions ont repris complètement en septembre et sont rapidement passées en mode de négociation. Ces réunions se sont déroulées en mode virtuel ou hybride, posant aux négociateurs des défis nouveaux et encore peu familiers.

3.0 Des discussions structurées au mode de négociation

Au début de 2020, le nombre de signataires de l'initiative conjointe de facilitation de l'investissement était passé à 100 membres. Depuis lors, d'autres membres de l'OMC ont signé l'initiative, portant le nombre total de signataires à 106 au 15 février 2021.

Comme cela a été mentionné précédemment, les « discussions structurées » ont mené à l'élaboration de divers documents, notamment :

1. Un recueil d'exemples sur la base de textes, contenant des éléments de facilitation de l'investissement qui pourraient être inclus dans un cadre potentiel (OMC, 2019a).
2. Un document de travail, qui s'appuie sur le recueil et est axé sur les domaines de convergence ressortant de ces discussions (OMC, 2019b).
3. Un texte simplifié fondé sur le document de travail visant à « aider les membres à développer davantage les éléments et les dispositions particulières » d'un cadre de facilitation de l'investissement (OMC, 2020n).
4. Un texte consolidé informel, distribué aux membres à la fin d'avril 2020 et préparé sur la base du texte simplifié et des propositions des membres, qui a été régulièrement actualisé depuis (OMC, 2021d).
5. Le projet de texte révisé, montrant les domaines de convergence potentiels pour certaines sections et dispositions du cadre de facilitation de l'investissement, et qui a été présenté par le coordonnateur sous sa responsabilité².

En février 2020, le texte simplifié a été présenté par le coordonnateur lors d'une réunion organisationnelle. Selon le résumé des discussions du coordonnateur, les participants ont convenu que les négociations se poursuivraient à l'aide de ce texte, ainsi que d'autres propositions, étant entendu à ce moment-là que les négociations débuteraient en mars 2020 (OMC, 2021b). Le texte a maintenu la structure du document de travail élaboré en 2019, composé d'un préambule et des sept sections suivantes : I. Champ d'application et principes généraux ; II. Transparence des mesures d'investissement ; III. Simplification et accélération des procédures et exigences administratives ; IV. Types de mécanismes pour le point de contact/ point focal/médiateur, arrangements visant à améliorer la coordination interne et la coopération transfrontières pour la facilitation de l'investissement ; V. Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés membres ; VI. Questions transversales ; VII. Modalités institutionnelles et dispositions finales.

² Document restreint sans numéro de référence. Au moment de la rédaction du présent document, la version la plus récente du texte révisé du président était datée du 25 février 2021. Des versions antérieures de ce document ont été envoyées aux membres au cours du dernier trimestre de 2020 et en janvier 2021.

Lors de la même réunion, les participants ont adopté un calendrier de réunions qui prévoyait initialement des réunions régulières au moins une fois par mois de mars à mai (OMC, 2020k). Ces réunions ont par la suite été annulées après que la ville de Genève a été placée en semi-confinement en mars en raison de la première vague d'infections liées à la COVID-19. Cela signifiait également le report du lancement des négociations. En juin, les réunions informelles ont repris par des moyens virtuels, avec des sessions tenues le 5 juin, le 24 juin, le 10 juillet et le 24 juillet (OMC, 2020l). Le caractère informel de la réunion a été souligné par le coordonnateur du groupe, qui a noté que ces sessions n'impliqueraient aucune prise de décision et que les initiatives continueraient à trouver une plate-forme virtuelle appropriée et sécurisée favorisant l'engagement.

L'un des nouveaux éléments qui est ressorti des premiers mois de 2020 a été la transition de l'utilisation du texte simplifié à l'utilisation de textes consolidés informels à partir d'avril 2020. Ces derniers documents ont utilisé le texte simplifié de janvier 2020 comme base de travail et ont incorporé des propositions que différentes délégations avaient soumises depuis cette date, avec de nouvelles sections ajoutées entre crochets³.

Le texte consolidé informel (OMC, 2021e) est agencé comme suit :

TEXTE CONSOLIDÉ INFORMEL, distribué le 4 février 2021 (INF/IFD/RD/50/Rev.8)

Préambule	
Section I. Champ d'application et principes généraux	Article 1. Champ d'application
	Article 2. Traitement de la nation la plus favorisée
Section II. Transparence des mesures concernant les investissements	Article 3. Publication et disponibilité des mesures et informations [y compris par voie électronique]
	Article 4. Notification à l'OMC
	Article 5. Points d'information
	Article 6. Exceptions spécifiques applicables aux exigences en matière de transparence

³ Au moment de la rédaction, à la fin de février 2021, les membres examinaient la huitième révision du document (INF/IFD/RD/50/Rev.8). Une version mise à jour, Rev. 9, a été distribuée le 2 mars.

TEXTE CONSOLIDÉ INFORMEL, distribué le 4 février 2021 (INF/IFD/RD/50/Rev.8)

Section III. Simplification et accélération des procédures et exigences administratives	Article 7. Administration raisonnable, objective et impartiale des mesures
	Article 8. Réduction et simplification des procédures administratives et des exigences en matière de documentation
	Article 9. Critères clairs pour les procédures administratives
	Article 10. Procédures d'autorisation
	[Article 10 <i>Bis</i> . Techniques de gestion des risques et principe du « consentement tacite »]
	Article 11. Traitement des demandes incomplètes et rejet de ces demandes
	Article 12. Droits et frais
	[Article 12 <i>Bis</i> . Droits et frais – Services financiers]
	Article 13. Examen périodique des procédures et exigences administratives
	Article 14. Utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC)/e-gouvernement, y compris les applications électroniques
	Article 15. Types de mécanismes de guichet unique
	[Article 15. Portail unique]
	Article 16. Indépendance des autorités compétentes
	Article 17. Appel et examen
[Section III <i>BIS</i> . Facilitation de l'entrée et du séjour temporaire des hommes et des femmes d'affaires à des fins d'investissement]	
[Section III <i>BIS</i> . Facilitation du mouvement des hommes et des femmes d'affaires à des fins d'investissement]	

TEXTE CONSOLIDÉ INFORMEL, distribué le 4 février 2021 (INF/IFD/RD/50/Rev.8)

[Section III <i>TER</i> . Transferts et subrogation]	[Transferts]
	[Subrogation]
[Section III <i>QUATER</i> . Conformité aux lois nationales et aux obligations internationales]	
Section IV. Types de mécanismes pour le point de contact/ point focal/médiateur, arrangements visant à améliorer la coordination interne et la coopération transfrontières pour la facilitation de l'investissement	Article 18. Types de mécanismes pour le point de contact/point de coordination/médiateur
	[Article 18. Facilitateur de l'investissement]
	[Mécanisme de signalement des obstacles commerciaux]
	Article 19. Cohérence réglementaire intérieure
	[Article 20. Bases de données nationales des fournisseurs]
	Article 20. Coopération transfrontières sur la facilitation de l'investissement
Section V. Traitement spécial et différencié pour les pays membres en développement et les pays les moins avancés	Article 21. Principes généraux
	Article 22. Mise en œuvre
	Article 23. Notification des dates de mise en œuvre des catégories B et C
	Article 24. Délai de grâce pour l'application de l'accord relatif aux règles et procédures régissant le règlement des différends
	Article 25. Assistance technique et renforcement des capacités
	[Article 25. Assistance technique et renforcement des capacités en matière de facilitation de l'investissement pour le développement]
	Article 25,1. Coopération avec d'autres organisations internationales

TEXTE CONSOLIDÉ INFORMEL, distribué le 4 février 2021 (INF/IFD/RD/50/Rev.8)

Section VI. Questions transversales	[7. Maintien des normes de santé publique, de travail, d'environnement et de sécurité]
	Article 26. Responsabilité sociale des entreprises
	[Article 26. Conduite responsable des affaires]
	[10. Responsabilité sociale et environnementale]
	Article 27. Mesures de lutte contre la corruption
	[Article 27. Mesures de lutte contre la corruption]
	27.1. Champ d'application
	27.2. Mesures de lutte contre la corruption
	27.3. Préconisation de l'intégrité chez les fonctionnaires
	27.4. Application et exécution des lois anticorruption
	27.5. Participation du secteur privé et de la société]
	[9. Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme]
Section VII. Modalités institutionnelles et dispositions finales	Article 28. Comité de l'OMC sur la facilitation de l'investissement
	Article 29. Exceptions générales
	Article 30. Exceptions de sécurité
	Article 30. [BIS exceptions financières]
	Article 31. Règlement des différends
	Article 32. Dispositions finales

Travail effectué entre juin et décembre 2020

Réunion informelle de juin

Les paragraphes qui suivent présentent un résumé non exhaustif des discussions tenues de juin à décembre 2020. Chaque réunion informelle comportait l'introduction de nouvelles propositions des membres, ainsi qu'une « discussion thématique » sur des questions particulières ayant résulté du libellé de ces propositions. Toutes les communications distribuées par les membres de l'OMC du 27 février 2020 au 9 février 2021 figurent à l'Annexe 1 du présent document.

Par exemple, la discussion thématique de la réunion informelle du 5 juin a été principalement consacrée à la transparence des mesures d'investissement et a porté sur quatre propositions globales. Cette discussion a exploré en profondeur les libellés soulevés dans deux propositions portant sur la publication et la disponibilité des mesures et de l'information, sur les quatre propositions qui ont été distribuées avant la réunion. Ces deux propositions sont des exemples de la façon dont certains membres cherchent à s'inspirer du libellé utilisé dans les dispositions d'autres accords de l'OMC ou de négociations en cours, comme dans l'Accord sur la facilitation des échanges, l'initiative conjointe de réglementation des services nationaux, ou les accords commerciaux régionaux. Par exemple, le groupe a examiné les enseignements tirés de l'expérience des MPME en matière d'accès à l'information, y compris de la façon dont certains accords commerciaux régionaux ont traité la question (OMC, 2020f).

En dehors des questions soulevées dans les discussions thématiques, les quatre propositions examinées au cours de la réunion ont également porté, à leurs manières respectives, sur les questions concernant le champ d'application du cadre, les définitions et les exceptions. Par exemple, l'une des questions soulevées était de savoir si le cadre s'appliquerait à l'ensemble du cycle de vie d'un investissement et si tous les secteurs seraient inclus. Une autre portait sur l'inclusion d'une disposition énonçant l'« objectif » du cadre afin que les dispositions du texte soient « ancrées » autour de cela. Certaines délégations ont proposé un libellé visant à préciser que le cadre ne « confère pas de droits » concernant l'accès aux marchés ou le droit de s'établir. Certaines propositions portaient également sur la transparence, la bonne gouvernance et les questions de procédure entourant l'entrée temporaire et le séjour des hommes et femmes d'affaires, les transferts et la subrogation, les exceptions en matière de sécurité et de finances, l'opportunité de limiter le traitement spécial et différencié « seulement aux pays en développement et aux membres des PMA qui en ont réellement besoin, et dans la mesure nécessaire ». Un autre point soulevé par les délégations concernait la façon dont ce cadre serait lié aux obligations existantes en vertu de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) et à tout engagement futur dans le cadre des négociations sur la réglementation intérieure des services, puisqu'il est probable que le cadre concernerait à la fois les secteurs des services et les secteurs non liés aux services, ce qui créerait un chevauchement important des disciplines (OMC, 2020f).

À la réunion du 24 juin, les discussions thématiques se sont poursuivies et une proposition a été présentée, examinant les modes d'interaction de ce nouveau cadre avec le système des accords internationaux sur l'investissement (AII). Cette relation a fait l'objet d'une analyse détaillée au cours des derniers mois, compte tenu des enseignements tirés de la jurisprudence entre les investisseurs et les États sur la façon dont les engagements pris par les gouvernements en dehors des AII peuvent être « importés » de diverses façons dans l'AII et être arbitrés par un tribunal investisseur-État (Bernasconi, Leal Campos et van der Ven, 2020). Selon le résumé de la réunion présenté par le coordonnateur, cette proposition a suscité des discussions approfondies entre les membres participants (OMC, 2020i).

La discussion thématique est revenue sur la question de la transparence des mesures d'investissement, en examinant un autre libellé proposé par les membres concernant les

notifications à l'OMC, à savoir s'il convenait d'appliquer les exigences de notification du cadre aux nouvelles lois, et pas seulement aux révisions de celles qui sont déjà en place. Une autre disposition ayant suscité des débats a été l'établissement de « points d'information » à l'intention des investisseurs, adaptés à partir d'arrangements semblables en vertu de l'Accord sur les services de l'OMC (OMC, non daté). Selon le résumé présenté par le coordonnateur, parmi les points soulevés, il y avait la nécessité de préciser comment ces points d'information fonctionneraient par rapport à d'autres aspects à l'étude dans le cadre, y compris dans d'autres sections, en particulier la mise sur pied d'un Comité de l'OMC sur la facilitation de l'investissement et l'établissement de « points de contact/points focaux » à l'échelle nationale, et de préciser la façon dont chacun de ces points d'information répondrait à des nécessités et à des relations différentes. Une autre disposition proposée qui a été soulevée, celle de la désignation des « exceptions particulières applicables aux mesures de transparence », portait sur la façon de veiller à ce que le libellé sur la « divulgation de renseignements confidentiels » soit le même que celui figurant dans l'AGCS.

La discussion thématique a également porté sur divers éléments afférents à « la rationalisation et l'accélération des procédures et des exigences administratives », qui constituent l'une des sections principales du cadre. Les éléments visés comprenaient « l'administration uniforme, raisonnable, objective et impartiale des mesures », « la réduction et la simplification des procédures administratives et des exigences en matière de documentation », « des critères clairs pour les procédures administratives », « les procédures d'autorisation », « le traitement des demandes incomplètes et le rejet des demandes ». Tout au long des discussions sur les différents éléments, on observe les interventions des membres sur la façon de veiller à ce que ces dispositions soient cohérentes et conformes aux obligations existantes de l'AGCS ou qu'elles s'en inspirent. Les membres ont souvent parlé d'une négociation distincte entre 63 membres de l'OMC sur un « document de référence » prévu établissant de nouveaux engagements en matière de réglementation intérieure dans les services (souvent abrégée en « réglementation intérieure des services » dans le commerce international) comme domaine à surveiller. Ils ont indiqué qu'il pourrait s'agir soit de reproduire une partie du libellé proposé dans le document de référence dans le cadre de la facilitation de l'investissement, soit de s'assurer que ce qui est négocié dans le cadre s'harmonise avec ce document (OMC, 2020i). Il y a 63 participants aux négociations sur la réglementation intérieure des services, dont 57 ont présenté des projets de listes d'engagements au début de février 2021. Il y a un certain chevauchement quant aux membres de l'OMC qui participent aux deux initiatives, mais il y en a aussi plusieurs qui ne participent qu'à une seule (OMC, 2021c).

Réunions informelles de juillet

La réunion informelle du 10 juillet a comporté une discussion thématique sur une section différente du cadre, à savoir sur la « rationalisation et l'accélération des procédures et exigences administratives ». Dans cette section, des propositions ont été soumises concernant les droits d'autorisation, « l'examen périodique des mesures pertinentes d'application générale », l'utilisation des paiements électroniques, des applications et d'autres approches technologiques, ainsi qu'un « portail unique » destiné à la réception et à la diffusion d'« informations pertinentes »

sur les procédures d'investissement. D'autres propositions présentées dans cette section portaient sur « l'indépendance des autorités compétentes » relativement à toute entreprise cherchant à obtenir l'autorisation d'entreprendre une activité d'investissement particulière, ainsi que sur l'utilisation d'un mécanisme d'« appel et de révision » et sur ce que cela signifierait dans la pratique (OMC, 2020g).

La proposition susmentionnée qui décrivait un « portail unique » avançait également l'idée d'un « facilitateur national de l'investissement » qui aurait les responsabilités combinées d'un point d'information et d'un point focal national, tout en incluant un libellé sur l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'utilisation de nouvelles « bases de données nationales sur les fournisseurs », selon le résumé du coordonnateur (OMC, 2020g).

Il y a également eu une brève discussion thématique sur « l'admission temporaire pour les investisseurs/la facilitation du mouvement des hommes et femmes d'affaires pour les investisseurs », fondée sur l'une des deux nouvelles propositions énumérées dans cette section. Dans le cas d'une proposition portant également sur la nécessité d'un permis de travail pour ces hommes et femmes d'affaires, la soumission précise qu'il doit appartenir aux gouvernements de décider qui est autorisé à entrer sur leur territoire et que ce libellé doit être entendu en conjonction avec une proposition connexe soulignant qu'il n'existe aucun droit d'accès aux marchés ou d'établissement accordé par le cadre de facilitation de l'investissement (OMC, 2020g).

La réunion informelle du 24 juillet, tout en concernant la deuxième proposition soumise sous la rubrique « admission temporaire pour les investisseurs/facilitation des hommes et femmes d'affaires pour les investisseurs » et en revenant sur la discussion précédente sur certains des détails entourant les frais d'autorisation, a également examiné la section portant sur les « transferts et subrogations ». Le premier terme fait référence au transfert de « flux de capitaux liés aux investissements », tandis que le second fait référence à l'« assurance risque », et le rapport du coordonnateur indique que plusieurs membres soulevaient des préoccupations au sujet de l'inclusion d'un libellé proposé sur l'un ou l'autre des sujets, avec des demandes de précisions sur ce que cela impliquerait pour le champ d'application et les objectifs du cadre (OMC, 2020h).

En effet, la question du champ d'application et des objectifs, ainsi que les éléments à inclure dans le préambule du cadre, étaient les autres principaux sujets de discussion lors de cette session. Les membres participants se sont demandé si les formulations actuelles étaient trop larges ou suffisamment claires, s'il fallait effectivement préciser que le cadre ne concernait que l'IDE, comment aborder les différentes étapes du cycle de vie de l'investissement dans le texte, et s'il convenait d'inclure, et de quelle manière, des définitions sur des termes tels qu'« investissement » et « investisseur ». La question était également de savoir s'il fallait inclure une clause de la nation la plus favorisée et la façon d'aborder les secteurs que les membres participants pourraient vouloir exclure du champ d'application du cadre, deux éléments qui devraient susciter d'autres discussions (OMC, 2020h).

Septembre : lancement des négociations en format hybride

La transition vers le mode de négociation en septembre 2020 a signifié une conclusion dans l'approche de « discussion thématique informelle » qui était une caractéristique régulière des réunions précédentes. Même si les discussions informelles ne visaient pas à prendre des décisions, mais à comprendre, à consolider et à clarifier les propositions, le passage au mode de négociation signifie que les concessions commencent maintenant entre les membres participants sur la forme et le contenu finaux du cadre et de ses dispositions. Compte tenu des restrictions imposées par la pandémie à Genève, les négociations se sont d'abord déroulées dans un format hybride. Elles sont ensuite revenues au mode virtuel en raison de la deuxième vague d'infections par la COVID-19 en Suisse.

La session de septembre a examiné les sections portant sur les « types de mécanismes pour le point de contact/point focal/médiateur, sur les arrangements visant à améliorer la coordination interne et la coopération transfrontières pour la facilitation de l'investissement », sur le traitement spécial et différencié, sur les questions transversales et sur les dispositions institutionnelles et finales. Pour la première de ces sections, les nouvelles propositions comprenaient le facilitateur national de l'investissement mentionné ci-dessus, et examinaient en quoi ce rôle consisterait, la façon de répondre aux demandes des investisseurs, l'inclusion d'un libellé d'avertissement pour une disposition ayant trait à l'« évaluation d'impact des principales mesures réglementaires », la présence d'un point de contact permettant la coopération transfrontières en matière de facilitation de l'investissement, ainsi que la « base de données des fournisseurs nationaux » décrite précédemment comme étant une ressource destinée aux investisseurs étrangers (OMC, 2020e).

En ce qui concerne le traitement spécial et différencié, les propositions qui y ont été soulevées ont donné lieu à une discussion sur l'étendue du champ d'application de l'assistance technique et du soutien au renforcement des capacités. Plusieurs propositions ont été avancées dans la section « questions transversales » sur la responsabilité sociale des entreprises/la conduite responsable des entreprises et la corruption, en s'inspirant des instruments internationaux ou en s'y référant, et, dans le cas d'une proposition portant sur la corruption, l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste. Une autre proposition avancée avant cette réunion et ne relevant pas des catégories ci-dessus est une présentation sur le libellé du préambule, le champ d'application, les définitions et la responsabilité sociale des entreprises (OMC, 2020e).

Octobre - décembre 2020 : poursuite des négociations officielles et élaboration du projet de texte révisé

Au cours du dernier trimestre de 2020, il y a eu quatre réunions de négociation de deux jours chacune. Il s'agissait de réunions hybrides, c'est-à-dire partiellement en présentiel, avec un complément virtuel. Après les réunions des 24 et 25 septembre, les sessions suivantes ont eu lieu les 8 et 9 octobre, les 9 et 10 novembre et les 7 et 8 décembre (OMC, 2020m). Tout au long de ces réunions, de nouvelles propositions ont été formulées sur des questions générales, telles que le champ d'application et les objectifs, ainsi que sur des questions thématiques plus spécifiques et sur les divers éléments du cadre.

Après chaque réunion, le coordonnateur a également rédigé un « projet de texte révisé » spécifique aux questions abordées au cours de chaque session où il pourrait y avoir « un intérêt collectif et une convergence », également « le regroupement des propositions de texte, l'élimination des redondances et la simplification du texte actuel des dispositions abordées jusqu'à présent » (OMC, 2020c, 2020d). Entre-temps, de nouvelles propositions ont continué d'être ajoutées au texte consolidé informel. Un autre changement notable après le début des négociations a été le commencement de réunions intersessions consacrées à des questions précises, telles que l'élaboration d'une disposition dite de « pare-feu » visant à isoler le cadre de facilitation de l'investissement du système des AII. Un autre ensemble de sujets qui ont été traités plus en détail lors des réunions intersessions étaient les propositions concernant les libellés axés sur la corruption, ainsi que la responsabilité sociale des entreprises/la conduite responsable des entreprises (OMC, 2020d). Avant la fin de l'année, le coordonnateur a fait circuler un tableau dans lequel il expliquait où en étaient les négociations jusqu'alors, en indiquant dans quels domaines les dispositions se rapprochaient de la convergence et les domaines dans lesquels ce n'était pas le cas (OMC, 2020f).

Feuille de route 2021, création de petits groupes et préparation du « texte de Pâques »

Le travail entrepris au cours du second semestre de 2020 a vu le texte consolidé informel connaître plusieurs révisions, la dernière version, en date du 23 février 2021, étant INF/IFD/RD/50/Rev.8 (OMC, 2021e). De même, le « projet de texte révisé » a sensiblement évolué au cours des six derniers mois. L'accès du public à ces deux documents est restreint. La section suivante de ce mémoire examinera plus en détail le document Rev. 8, ainsi que le « projet de texte révisé » distinct que le coordonnateur a préparé, à partir de copies de ces documents consultées par les auteurs.

Lors de la première série de réunions en 2021, tenues les 25 et 26 janvier, les membres participants ont convenu d'une « feuille de route » visant à produire un « résultat substantiel » d'ici la CM12. Cela comprend des objectifs à mi-parcours pour le premier semestre de l'année, en particulier un texte simplifié vers Pâques (le « texte de Pâques », comme indiqué dans le paragraphe introductif), qui, plus tard dans le courant de l'année, devrait « devenir la principale base de rédaction de l'accord futur » (OMC, 2021a).

Le texte de Pâques compile les projets de contributions révisés présentés par le coordinateur lors des cycles précédents (le projet de texte révisé) ainsi que les propositions présentées par les membres. Selon un résumé des discussions, dans

les sections et sous-sections pertinentes visées par le « texte de Pâques », ce dernier remplacerait le « texte consolidé informel », et les propositions pertinentes des membres seraient incluses dans une annexe. Dans les sections et sous-sections dans lesquelles le coordonnateur n'avait pas présenté le « projet de texte révisé », le texte consolidé

informel, ainsi que les propositions soumises par les membres participants, demeureraient inchangés (INF/IFD/R/20).

Par la suite, le texte de Pâques serait élaboré davantage en fonction des discussions et du travail menés en petits groupes de membres, tels que celui mené par le « Groupe de discussion sur le champ d'application et la disposition dite de "pare-feu" ». Ce travail se déroulerait jusqu'en juillet 2021, et le texte de Pâques devrait devenir le principal projet de document de négociation. Pour atteindre cet objectif, les participants ont adopté une proposition de calendrier de réunions pour le premier semestre de l'année (OMC, 2021i). Cela comprend des réunions de négociation mensuelles de deux jours, avec la possibilité de tenir des réunions intersessions d'une journée « selon les besoins ».

En plus de convenir d'une feuille de route, les participants ont examiné le « projet de texte révisé » par le coordonnateur, le « texte consolidé informel » ainsi que des nouvelles propositions des membres.

Le 9 février, les membres participants ont tenu une réunion intersessions visant à poursuivre les discussions et à entendre le rapport du petit groupe travaillant sur le champ d'application et la disposition dite de « pare-feu ».

Bien que les dispositions institutionnelles et finales du cadre de facilitation de l'investissement soient en attente de négociation, une question qui a été soulevée par certains membres de l'OMC non participants consiste à déterminer si et comment les initiatives de déclaration conjointe seront finalement traitées dans l'architecture de l'OMC. Cette question a fait l'objet d'une récente communication conjointe de l'Inde et de l'Afrique du Sud avant la session de mars 2021 du Conseil général (OMC, 2021b).

Texte consolidé informel et projet de texte révisé

Comme indiqué ci-dessus, le texte consolidé informel est régulièrement mis à jour pour inclure les projets de propositions soumis par les membres. Certaines de ses sections ont été simplifiées dans le projet de texte révisé, qui est un document distinct. Toutefois, ces textes doivent être lus conjointement.

Dans le cas du projet de texte révisé, la version actuelle reflète les résultats de l'évolution des négociations dans des sections et des dispositions particulières, ce qui signifie que, bien que certaines des questions traitées dans le texte consolidé informel soient également précisées dans ce nouveau document, beaucoup ne le sont pas. Cela devrait changer à mesure que les négociations se poursuivront.

Il convient également de noter que la numérotation des sections et des dispositions dans le projet de texte révisé diffère, dans certains cas, de la façon dont les mêmes sections et les mêmes titres de dispositions sont numérotés dans le texte consolidé informel.

Au moment de la rédaction du présent document, le projet de texte révisé⁴ comporte un texte simplifié concernant les dispositions des sections suivantes. Les titres et sous-titres sont reproduits ci-dessous, y compris les crochets, les passages biffés et la numérotation actuelle :

PROJET DE TEXTE RÉVISÉ distribué aux membres de l'OMC le 25 février 2021

SECTION I : champ d'application et principes généraux	1. Champ d'application
SECTION II : transparence des mesures concernant les investissements	3. Publication et disponibilité des mesures et des informations Publication et disponibilité des mesures et des informations <ul style="list-style-type: none">• Informations à mettre à la disposition du public si une autorisation est requise pour un investissement• Portail d'information unique• Utilisation de moyens électroniques pour rendre les mesures et l'information accessibles au public• Pas de droits d'accès à l'information• Publication à l'avance et possibilité de commenter les mesures proposées
	4. Notification à l'OMC
	5. [Exceptions spécifiques applicables aux exigences en matière de transparence]

⁴ Document sans numéro de référence distribué aux membres de l'OMC le 25 février 2021.

PROJET DE TEXTE RÉVISÉ distribué aux membres de l'OMC le 25 février 2021

SECTION III : simplification et accélération des procédures et exigences administratives	6. Administration raisonnable, objective et impartiale des mesures
	7. Principes généraux des procédures d'autorisation
	8. Procédures d'autorisation <ul style="list-style-type: none"> • Périodes de demandes • Acceptation des copies authentifiées • Traitement des demandes • Traitement des demandes incomplètes • Rejet des demandes
	9. Demandes multiples
	10. Droits d'autorisation
	10. <i>Bis</i> Droits d'autorisation – services financiers
	11. Utilisation des TIC et du e-gouvernement <ul style="list-style-type: none"> • Soumission de demandes en ligne, utilisation de formulaires, documents et copies électroniques • Paiement en ligne des droits d'autorisation
	12. Indépendance des autorités compétentes
	13. Appel et examen
	14. Examen périodique
SECTION IV : point focal/ points focaux, cohérence réglementaire intérieure et coopération transfrontières	15. Point[s] focal[focaux]
	16. Cohérence réglementaire intérieure
	17. Coopération transfrontières sur la facilitation de l'investissement
SECTION VII : modalités institutionnelles et dispositions finales	28. Comité de l'OMC sur la facilitation de l'investissement

Prochaines étapes

Lors de la réunion des 8 et 9 mars 2021, il a été prévu que les participants examinent le texte nouvellement ajouté dans le projet révisé. Ces ajouts sont basés sur les discussions textuelles des plus récentes réunions plénières et portent sur les points suivants :

- Section II
 - Article 3, 3.7 à 3.10 (Portail d'information unique), 3.7 étant lié à l'Article 9 (9.1) auquel une nouvelle phrase a été ajoutée
- Section III
 - Article 10 *bis* Droits d'autorisation – services financiers
- Section IV
 - Article 15 (Points focaux)

Les participants ont également été mis au courant de la mise à jour par le petit groupe travaillant sur les dispositions relatives au champ d'application et à la disposition dite de « pare-feu ». Bien que le travail sur le champ d'application doive se poursuivre, ce groupe a examiné les dispositions ayant trait à la relation et à l'interaction entre le projet de cadre de facilitation de l'investissement et les engagements contenus dans les AII. Dans ce contexte, les participants ont examiné des propositions visant à isoler le cadre des dispositions contenues dans les AII (INF/IFD/R/20). Ce sujet demeure d'une importance primordiale étant donné le vaste réseau d'AII, avec environ 2600 AII actuellement en vigueur, ainsi que les répercussions possibles que la relation et l'interaction entre ces AII et le cadre proposé pourraient avoir sur l'interprétation des réclamations relatives au règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) fondé sur un traité (CNUCED, non daté).⁵

L'annonce de la date et du lieu de la CM12 de l'OMC, ainsi que l'arrivée de la nouvelle Directrice générale de l'OMC, Ngozi Okonjo-Iweala, susciteront des attentes chez les membres de l'OMC au sujet des résultats et des produits livrables à mesure qu'ils travaillent dans la perspective de la CM12. Dans ce contexte, les membres participants devraient accélérer le rythme de leur travail au cours des prochains mois, le texte de Pâques constituant le prochain jalon dans ce processus.

⁵ Une analyse détaillée de ces questions se trouve dans Bernasconi et al. (2020).

Références

- Baliño, S., Brauch, M.D. et Jose, R. (janvier 2020). *Facilitation de l'investissement : historique et évolution récente des discussions structurées*. Institut international du développement durable, <https://www.iisd.org/publications/investment-facilitation-history-and-latest-developments-structured-discussions>
- Bernasconi, N., Leal Campos, S. et Van der Ven, C. (2020). *Projet de cadre multilatéral pour la facilitation de l'investissement : Analyse de sa relation avec le commerce international et les accords d'investissement*. <https://www.iisd.org/publications/proposed-multilateral-framework-investment-facilitation>
- Commission européenne. (octobre 2020). *EU foreign investment screening mechanism becomes fully operational*. (Le mécanisme de filtrage des investissements étrangers de l'UE devient pleinement opérationnel.) https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/ip_20_1867
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (non daté). *International investment agreements navigator*. <https://investmentpolicy.unctad.org/international-investment-agreements>
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (février 2019). *Investment policy monitor, Issue 24*. https://unctad.org/system/files/official-document/diaepcbinf2021d2_en.pdf
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. (2020). *The Least Developed Countries Report 2020*. https://unctad.org/system/files/official-document/ldcr2020_en.pdf
- Conférence des Nations Unies sur le droit commercial international. (non daté). *Groupe de travail III: Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États*. https://uncitral.un.org/fr/working_groups/3/investor-state
- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. (non daté). *Sessions du Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises*. <https://www.ohchr.org/FR/Issues/Business/Pages/WGSessions.aspx>
- Organisation mondiale du commerce. (2017). *Joint ministerial statement on investment facilitation for development*. https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S009-DP.aspx?language=E&CatalogueIdList=240870
- Organisation mondiale du commerce. (2019a). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Recueil d'exemples textuels – Transparence et prévisibilité des mesures d'investissement – Révision (INF/IFD/RD/5/Rev.3)*.
- Organisation mondiale du commerce. (2019b). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Document de travail (INF/IFD/RD/39)*.

- Organisation mondiale du commerce. (2020a). *Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement menées à l'OMC - Communication présentée par les Philippines* (INF/IFD/W/14). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/W14.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020b). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion tenue le 27 février 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/11). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R11.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020c). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion de négociation tenue les 8 et 9 octobre 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/17). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R17.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020d). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion de négociation tenue les 9 et 10 novembre 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/18). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R18.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020e). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion de négociation tenue les 24 et 25 septembre 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/16). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R16.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020f). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion informelle ouverte virtuelle tenue le 5 juin 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/12). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R12.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020g). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion informelle ouverte virtuelle tenue le 10 juillet 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/14). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R14.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020h). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion informelle ouverte virtuelle tenue le 24 juillet 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/15). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R15.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020i). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement - Réunion informelle ouverte virtuelle tenue le 24 juin 2020 - Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/13). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R13.pdf&Open=True>

- Organisation mondiale du commerce. (2020j). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Calendrier proposé pour les réunions, janvier – juillet 2021* (INF/IFD/W/29). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/W29.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020k). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Calendrier proposé pour les réunions – janvier – mai 2020 – Révision* (INF/IFD/W/15/Rev.1). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/W15R1.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020l). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Calendrier des réunions informelles ouvertes virtuelles, juin-juillet 2020 – Révision* (INF/IFD/W/18/Rev.1). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/W18R1.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020m). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Calendrier des réunions, septembre – décembre 2020 – Révision* (INF/IFD/W/24/Rev.3). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/W24R3.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2020n). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement. Texte simplifié* (INF/IFD/RD/45).
- Organisation mondiale du commerce. (2021a). *Les négociateurs d'un accord sur la facilitation de l'investissement établissent une feuille de route en vue de la Conférence ministérielle*. https://www.wto.org/french/news_f/news21_f/infac_29jan21_f.htm
- Organisation mondiale du commerce. (2021b). *Statut juridique des « initiatives liées à des déclarations conjointes » et de leurs résultats négociés* (WT/GC/W/819). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/GC/W819.pdf&Open=True>
- Organisation mondiale du commerce. (2021c). *Les participants aux négociations sur la réglementation intérieure dans le domaine des services s'engagent à maintenir la dynamique*. https://www.wto.org/french/news_f/news21_f/jssdr_05feb21_f.htm
- Organisation mondiale du commerce. (2021d). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Texte consolidé informel – Révision* (INF/IFD/RD/50/Rev.9).
- Organisation mondiale du commerce. (2021e). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Texte consolidé informel – Révision* (INF/IFD/RD/50/Rev.8).
- Organisation mondiale du commerce. (2021f). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Réunion de négociation tenue les 7 et 8 décembre 2020 – Résumé des discussions établi par le Coordonnateur* (INF/IFD/R/19). <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R19.pdf&Open=True>

L'Initiative conjointe sur la facilitation de l'investissement :
éléments nouveaux depuis 2020 et feuille de route en vue de la CM12

Organisation mondiale du commerce. (2021g). *Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Réunion de négociation tenue les 25 et 26 janvier 2021 – Résumé des discussions établi par le Coordonnateur (INF/IFD/R/20)*. <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/INF/IFD/R20.pdf&Open=True>

Organisation mondiale du commerce. (non daté). *L'Accord général sur le commerce des services (AGCS): objectifs, champ d'application et disciplines*. https://www.wto.org/french/tratop_f/serv_f/gatsqa_f.htm

Annexe 1. Communications présentées par les membres de l'OMC à l'Initiative de déclaration conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement du 27 février 2020 au 9 février 2021

Numéro de référence	Titre	Accès (restreint ou public)	Date du document
INF/IFD/RD/69	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la République de Corée – Proposition de texte révisée	Restreinte	9 février 2021
INF/IFD/RD/68	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du territoire douanier distinct de Taïwan, de Penghu, de Kinmen et de Matsu – Proposition révisée sur les dispositions dite de « pare-feu » visant à isoler l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Accord IFD) des AII	Restreinte	8 février 2021
INF/IFD/RD/67	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Canada – Proposition révisée pour l'article 27 « Mesures contre la corruption » de la section VI « Questions transversales » du texte consolidé informel	Restreinte	25 janvier 2021

Numéro de référence	Titre	Accès (restreint ou public)	Date du document
INF/IFD/RD/66	Discussions structurées de l'OMC sur l'investissement – Facilitation du développement – Communication du territoire douanier distinct de Taïwan, de Penghu, de Kinmen et de Matsu – Proposition sur certaines dispositions du texte consolidé informel sur la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	20 janvier 2021
INF/IFD/RD/65	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la Chine et de la Turquie – Proposition conjointe sur la Section III <i>bis</i> du texte consolidé informel	Restreinte	19 janvier 2021
INF/IFD/RD/64	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Proposition du Maroc	Restreinte	12 janvier 2021
INF/IFD/RD/63	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Brésil – Proposition révisée pour l'élément 18 « Facilitateur de l'investissement » sous la Section IV du texte consolidé informel	Restreinte	4 décembre 2020
INF/IFD/RD/62	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Brésil – Proposition révisée pour l'élément 20 « base de données des fournisseurs nationaux » sous la Section IV du texte consolidé informel	Restreinte	26 novembre 2020

Numéro de référence	Titre	Accès (restreint ou public)	Date du document
INF/IFD/RD/61	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du territoire douanier distinct de Taïwan, de Penghu, de Kinmen et de Matsu – Proposition révisée sur les dispositions dites de « pare-feu » visant à isoler l'Accord IFD des All	Restreinte	20 novembre 2020
INF/IFD/RD/60	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Brésil – Proposition révisée pour l'élément 15 « Facilitateur de l'investissement » sous la Section III du texte consolidé informel (« Simplification et accélération des procédures et exigences administratives »)	Restreinte	12 novembre 2020
INF/IFD/RD/59	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Canada – Proposition du Canada pour la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	10 novembre 2020
INF/IFD/RD/58	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Proposition de Maurice	Restreinte	23 octobre 2020
INF/IFD/RD/57	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de l'Indonésie	Restreinte	12 octobre 2020

Numéro de référence	Titre	Accès (restreint ou public)	Date du document
INF/IFD/RD/56	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la Dominique et de la Grenade – Déclaration générale sur la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	6 octobre 2020
INF/IFD/RD/55	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Mexique – Proposition du Mexique pour la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	24 septembre 2020
INF/IFD/RD/54	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Canada – Proposition du Canada pour la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	21 septembre 2020
INF/IFD/RD/53	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Brésil – Proposition du Brésil concernant les disciplines et les engagements de l'OMC relatifs à la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	7 juillet 2020
INF/IFD/RD/52	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la République de Corée – Proposition sur la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	23 juin 2020

Numéro de référence	Titre	Accès (restreint ou public)	Date du document
INF/IFD/W/20	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de Maurice	Publique	5 juin 2020
INF/IFD/RD/51	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Qatar	Restreinte	7 mai 2020
INF/IFD/RD/49	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la Turquie	Restreinte	31 mars 2020
INF/IFD/RD/48	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de la Chine – Proposition de la Chine sur la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	27 mars 2020
INF/IFD/RD/47	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication du Japon – Proposition du Japon pour une initiative de déclaration conjointe de l'OMC sur la facilitation de l'investissement	Restreinte	25 mars 2020
INF/IFD/RD/46	Discussions structurées de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement – Communication de l'Union européenne – Proposition de l'UE concernant les disciplines et les engagements de l'OMC relatifs à la facilitation de l'investissement pour le développement	Restreinte	27 février 2020

